

COMMUNE DE CROZE

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 février 2016**

Nombre de conseillers	11
En exercice:	11
Présents:	09
Absents	02
Représentés	01

Nom	Présents	Absents	Pouvoir
TERNAT Didier	X		
JABOUILLE Gérard		X	TERNAT Didier
DEGAINE Henri	X		
CHAGOT Joëlle	X		
CRUICKSHANK Caroline	X		
GAULE Raymonde	X		
LESBATS Thierry	X		
CHAUVAT Claire	X		
LEPROUX François		X	
CONTI Mélissa	X		
MERCIER Mandy	X		

Secrétaire de séance :

Mme CHAGOT Joëlle

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le douze février 2016, à 19 h 15, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Didier TERNAT, Maire.

**Ordre du jour:**

- Création poste adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe
- Dossier Voirie -*Travaux FDAEC*-
- Dossier Restauration Maisonnette La Grattade
- Vente de bois de chauffage à un particulier
- Procédure de reprise d'une concession au cimetière
- Régie de recettes -*photocopies*-
- CNAS -*Résiliation d'adhésion*-
- Questions Diverses

**Ouverture de séance :** 19 h 15

**Création d'un emploi permanent sur poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision de Mme GREGOIRE Chantal qui souhaite mettre fin à ses fonctions de secrétaire de mairie au 30-04-2016. Il indique que la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3-3è, permet la création d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide la création d'un emploi à temps non complet, sur un poste permanent d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, moyennant une durée hebdomadaire de 15 heures, ceci à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016. Il charge M. le Maire de recruter un agent, éventuellement sous forme contractuelle, conformément à l'article 3-3-3è de la Loi précitée et le mandate pour la déclaration de création de poste auprès du CDG de la FPT.

**F.D.A.E.C.**

Monsieur le Maire rappelle les travaux prévus dans le cadre du FDAEC 2011, à savoir la réalisation de travaux d'aménagement des allées du cimetière en vue de la canalisation des eaux pluviales pour un montant HT de 11 046, 02 subventionnés à hauteur de 47, 38%.

Il précise que le Conseil Départemental a donné son accord pour que ces derniers soient affectés et réalisés sur l'année 2016.

### **Travaux réfection maisonnette «La Grattade».**

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition de la maisonnette sise à La Grattade, il indique qu'il convient désormais de faire établir des devis auprès des entreprises en vue de la restauration de cette habitation.

Le Conseil, mandate M. le Maire pour l'établissement des estimations financières nécessaires.

### **Rétrocession d'une concession au cimetière communal.**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de M. JOUVION Guy, lequel souhaite rétrocéder à la commune la concession funéraire n° 234 au cimetière de Croze, qu'il avait acquise en 1992. Il indique que cette concession est demeurée inutilisée et vide de toute sépulture et précise que M. JOUVION ne souhaite aucun remboursement du prix payé lorsqu'il en est devenu titulaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte la rétrocession de ladite concession au profit de la commune, à titre gratuit selon la décision de M. JOUVION Guy, demeurant 20 route de Lamotte – 41600 CHAON et mandate M. le Maire pour signer toute pièce afférente à cette affaire.

### **Fin de régie de recettes pour délivrance des photocopies et produits encarts publicitaires.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le trésorier a procédé à la vérification de la régie de recettes concernant le produit de la délivrance des photocopies et encarts publicitaires. Il s'avère que depuis plusieurs mois aucun produit pour encarts publicitaires n'est encaissé et qu'une somme dérisoire représente la réalisation de très peu de photocopies. Il propose donc, compte tenu des encaissements modiques, de mettre fin à cette régie de recettes.

Le Conseil, décide de la suppression de ladite régie de recettes et mandate Monsieur le Maire pour les formalités nécessaires.

### **Vente de bois de chauffage à un particulier.**

*-M. LESBATS Thierry se retire au moment du vote-*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors d'une dernière coupe de bois dans la forêt communale des grands bois, un lot de bois a été abattu mais n'a pas été débardé. Il indique, qu'après avoir pris contact avec les services de l'ONF chargés de la gestion de cette forêt, il s'avère que la surveillance des travaux n'a pas été réalisée correctement. Il précise que M. Thierry LESBATS se propose de racheter ce lot de bois restant dans la coupe, évalué à environ 60 stères.

Le Conseil, décide de la vente de ce bois qui sera mesuré après débardage, au profit de M. LESBATS, moyennant un prix de 7 €. le stère et mandate Monsieur le Maire pour les formalités nécessaires.

### **Résiliation d'affiliation au CNAS.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la forte augmentation de l'adhésion au Comité National d'Action Sociale; la dernière cotisation s'élevant à 594 €. Il indique que ces dernières années, les agents n'ont bénéficié d'aucune aide et propose de mettre fin à ladite adhésion.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de la résiliation d'adhésion au CNAS, laquelle interviendra à la fin de l'année civile soit au 31/12/2016, conformément aux dispositions réglementaires et mandate M. le Maire pour signer toute pièce afférente à cette affaire.

**Fin de la séance à 22 H 05.**

**Le secrétaire de séance,**

**Le Maire,**

**Les membres du Conseil Municipal,**